

## LÉGENDE

## ÉCLAIRAGE

- 1a(2)  
A  LUMINAIRE DE TYPE "A", CONTRÔLÉ PAR L'INTERRUPTEUR "a", ALIMENTÉ PAR LE CIRCUIT "1" DU PANNEAU "2"
- 1a(2)  
A  LUMINAIRE DE TYPE "A", CONTRÔLÉ PAR L'INTERRUPTEUR "a", ALIMENTÉ PAR LE CIRCUIT "1" DU PANNEAU "2"
- A  LUMINAIRE AU MUR DE TYPE "A"
- 1a(2)  
A  LUMINAIRE DE TYPE "A", CONTRÔLÉ PAR L'INTERRUPTEUR "a", ALIMENTÉ PAR LE CIRCUIT "1" DU PANNEAU "2"
-  VEILLEUSE AU MUR

## CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE

-  INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE "a" INDIQUE LES APPAREILS COMMANDÉS PAR CET INTERRUPTEUR
-  INTERRUPTEUR DÉVIATEUR
-  INTERRUPTEUR BASSE TENSION
-  PANNEAU À RELAIS ENCASTRÉ

## INDICATEURS D'ISSUE

-  INDICATEUR D'ISSUE SIMPLE FACE SANS FLÈCHE DE DIRECTION, AU MUR
-  INDICATEUR D'ISSUE DOUBLE FACE AVEC FLÈCHES DE DIRECTION, AU MUR
-  ACCUMULATEUR D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS AVEC TÊTE D'ÉCLAIRAGE DOUBLE
-  ACCUMULATEUR D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS
-  TÊTE D'ÉCLAIRAGE SIMPLE, AU MUR
-  TÊTE D'ÉCLAIRAGE DOUBLE, AU MUR

## ALARME-INCENDIE

-  DÉTECTEUR DE FUMÉE
-  DÉTECTEUR DE CHALEUR D'ALARME-INCENDIE
-  CLOCHE D'ALARME-INCENDIE
-  POSTE MANUEL D'ALARME-INCENDIE
-  TABLEAU DE COMMANDE D'ALARME-INCENDIE EN SURFACE

## DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

-  PANNEAU 120V/240V - 1 PH, 3F OU 120V/208V - 3 PH, 4F EN SURFACE
-  PANNEAU 120V/240V - 1 PH, 3F OU 120V/208V - 3 PH, 4F ENCASTRÉ
-  PANNEAU 347V/600V - 3 PH, 4F OU 600V - 3PH, 3F ENCASTRÉ

## APPAREILS DIVERS

-  VENTILATEUR DE PLAFOND
-  DÉTECTEUR DE MOUVEMENT
-  CAMÉRA DE SURVEILLANCE FIXE. "1" INDIQUE LE TYPE
-  HAUT-PARLEUR AU MUR
-  CONTRÔLEUR DE VITESSE POUR VENTILATEUR
-  CAMÉRA DE SURVEILLANCE DE TYPE DÔME
-  CAMÉRA DE SURVEILLANCE DE TYPE DÔME MURAL
-  DÉTECTEUR DE MOUVEMENT MULTIDIRECTIONNEL
-  BOÎTE DE JONCTION
-  SONNETTE D'ENTRÉE AVEC TRANSFORMATEUR INTÉGRÉ

## PRISES DE COURANT

-  PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R)
-  PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) INSTALLÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR
-  PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) HAUTEUR SPÉCIALE
-  PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) POUR FOUR MICRO-ONDES
-  PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) AVEC DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL DE CLASSE "A" INSTALLÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR

## COMMUNICATION

-  SORTIE DE COMMUNICATION MURALE
-  SORTIE DE COMMUNICATION AU PLAFOND

## NOMENCLATURE

- N NOUVEAU
- AE À ENLEVER
- AC À CONSERVER
- AM À MODIFIER
- AR À ENLEVER ET À RÉINSTALLER AU MÊME ENDROIT APRÈS LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE
- EB EN BAS
- EC EXISTANT CONSERVÉ
- ER EXISTANT RÉINSTALLÉ AU MÊME ENDROIT SUITE AUX TRAVAUX D'ARCHITECTURE
- EM EXISTANT MODIFIÉ

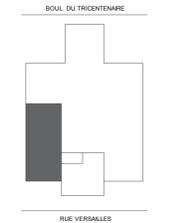
## LISTE DES DESSINS

- E-001 : ÉLECTRICITÉ LÉGENDE, TABLEAU DES LUMINAIRES ET LISTE DES DESSINS
- E-002 : ÉLECTRICITÉ DEVIS
- E-003 : ÉLECTRICITÉ PANNEAUX
- E-200 : ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE ET ALARME-INCENDIE REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT ET NOUVEAU
- E-300 : ÉLECTRICITÉ SERVICES REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT
- E-301 : ÉLECTRICITÉ SERVICES REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT ET NOUVEAU
- E-302 : ÉLECTRICITÉ SERVICES 1er ÉTAGE EXISTANT ET NOUVEAU
- E-400 : ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE D'URGENCE REZ-DE-CHAUSSEE EXISTANT
- E-401 : ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE D'URGENCE REZ-DE-CHAUSSEE NOUVEAU

TABLEAU DES LUMINAIRES								
TYPE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	NO. DE MODÈLE	TENSION	LAMPE	COULEUR	PUISSANCE	REMARQUE
L1	2X4 ENCASTRÉ	LITHONIA LIGHTING	2BLT4-ADP-EZ1	347 V	DEL, 4000 LUMENS	3500 K, 82 CRI	32 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
L2	2X2 ENCASTRÉ	LITHONIA LIGHTING	2BLT2-ADP-EZ1	347 V	DEL, 3300 LUMENS	3500K, 82 CRI	27 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
L3	4po ENCASTRÉ	WILLIAMS	4DR-SDT-DIM-L-W-OF	347 V	DEL, 1500 LUMENS	3500 K, 80 CRI	14 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
L5	4po ENCASTRÉ	WILLIAMS	4DR-DIM-L-W-OF	120 V	DEL, 1500 LUMENS	3500 K, 80 CRI	14 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
P1	PHARE SIMPLE	LUMACELL	MQM-1	24 V	MR16 DEL, 4W	-	4 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
P2	PHARE DOUBLE	LUMACELL	MQM-2	24 V	MR16 DEL, 4W	-	8 W	COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
BX	ACCUMULATEUR	LUMACELL	RG24S	120 V	-	-	-	INDIQUÉ EN PLAN X = NUMÉRO SÉQUENTIEL DE L'ACCUMULATEUR



PLAN CLÉ



CLIENT

Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île  
Québec

ARCHITECTE

**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

440, rue Notre-Dame  
Bureau 301  
Repentigny  
Québec, J6A 1T5  
T 450.585.7150  
F 450.585.7154

1382, ch. du Village  
Mont-Tremblant  
Québec, J8E 1K4  
T 819.681.7100  
F 819.681.7039

info@btaa.ca  
www.btaa.ca

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS  
ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE  
CONSTRUCTION.

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET

REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE / PHASE 5  
(DÉSAMIANTAGE)  
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC

No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN

ÉLECTRICITÉ  
LÉGENDE,  
TABLEAU DES LUMINAIRES ET  
LISTE DES DESSINS

DESSIN	CONCEPTION	VÉRIFICATION
S. MICHAUD	V. LALANDE	V. LALANDE

PROJET No	DESSIN No
2020-213-1005	E-001

ÉCHELLE	ÉCHELLE
AUCUNE	E-001

FICHER:

2020-213-1005-E0-1-0-00-00.DWG

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

1. SECTION 16010 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

1.1. GÉNÉRALITÉS :

- 1.1.1. LES DOCUMENTS SUIVANTS FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE DEVIS. - GÉNÉRALITÉS DU DEVIS DE L'ARCHITECTE - GÉNÉRALITÉS DU DEVIS DE LA DIVISION 15000. - LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROPRIÉTAIRE (OBTENIR UNE COPIE DE CELUI-CI AUPRÈS DU PROPRIÉTAIRE).
- 1.1.2. AVANT DE REMETTRE LEURS SOUMISSIONS, LES ENTREPRENEURS DEVRONT VISITER LES LIEUX AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC TOUT CE QUI POURRAIT NUIRE À LEURS TRAVAUX, DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT. AUCUNE RÉCLAMATION DUE À L'IGNORANCE DES CONDITIONS LOCALES NE SERA PRISE EN CONSIDÉRATION PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- 1.1.3. L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR, À SES FRAIS, TOUS LES PERMIS ET CERTIFICATS NÉCESSAIRES, SI REQUIS.
- 1.1.4. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE TOUS LES MENUS OUVRAGES QUI, BIEN QUE NON DÉTAILLÉS SUR LE PLAN, SONT NÉCESSAIRES POUR RENDRE L'INSTALLATION COMPLÈTE.
- 1.1.5. CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA ÉTUDIER LES PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ET LES COMPARER AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE. IL DEVRA AVISER L'ARCHITECTE OU L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION QU'IL POURRAIT CONSTATER AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL.
- 1.1.6. AUCUNE INDÉMNITÉ OU SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITS, ETC., QUI SERA JUGÉ NÉCESSAIRE À CAUSE DE L'ARCHITECTURE, DE LA CHARPENTE OU DE TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION NORMALE.
- 1.1.7. AUCUNE RÉCLAMATION SUPPLÉMENTAIRE NE SERA PAYÉE À L'ENTREPRENEUR POUR UN TRAVAIL AUTRE QUE CELUI STIPULÉ AU CONTRAT, À MOINS QUE L'ENTREPRENEUR N'OBTIENNE UNE AUTORISATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE.
- 1.1.8. LES PLANS INDIQUENT, DE FAÇON APPROXIMATIVE, L'EMPLACEMENT DES APPAREILS. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER EXACTEMENT CES EMBLEMES AVANT DE FAIRE TOUTE INSTALLATION.
- 1.1.9. AUCUNE DIMENSION POUR LA LOCALISATION DES APPAREILS NE SERA PRISE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS. LES DIMENSIONS COULÉES AURONT PRIORITÉ. IL EN SERA AINSI POUR LES DIMENSIONS DES APPAREILS.
- 1.1.10. TOUS LES CHANGEMENTS DANS LES TRAVAUX SERONT INDIQUÉS PROPRESMENT AU CRAYON ROUGE SUR UNE COPIE DE PLAN À MESURE QU'ILS SERONT EFFECTUÉS. CETTE COPIE DE PLAN SERA REMISE AU PROPRIÉTAIRE À LA FIN DES TRAVAUX.
- 1.1.11. LES ENTREPRENEURS DEVRONT GARANTIR LEURS TRAVAUX ET L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉ POUR UNE DURÉE D'UN AN, À PARTIR DE LA DATE D'APPROBATION PROVISOIRE DES TRAVAUX PAR LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE ET L'INGÉNIEUR.
- 1.1.12. LES ENTREPRENEURS DEVRONT NETTOYER LE CHANTIER DES DÉBRIS CAUSÉS PAR LES TRAVAUX ET GARDER LE CHANTIER PROPRE DURANT TOUTE LA PÉRIODE QUE DURERONT LES TRAVAUX.
- 1.1.13. LES ENTREPRENEURS DEVRONT COORDONNER L'INSTALLATION DES APPAREILS DE LEURS SPÉCIALITÉS AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIERS AVANT L'INSTALLATION RÉELLE, AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT.
- 1.1.14. L'ENTREPRENEUR NE DEVRA PAS INTERROMPRE LES SERVICES SUIVANTS, SANS ENTENTE PRÉALABLE AVEC LE PROPRIÉTAIRE (48 HEURES AVANT) : TÉLÉPHONE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE, INTERCOMMUNICATIONS, ALARME-INCENDIE. AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES REQUIS PAR LE PROPRIÉTAIRE, LE SOUS-TRAITANT DEVRA EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX TEMPORAIRES REQUIS, INCLUANT LA MAIN-D'ŒUVRE, LE PROPRIÉTAIRE PEUT EXIGER QUE DES TRAVAUX SOIENT EFFECTUÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL.
- 1.1.15. EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX, CONFORMÉMENT AU CHAPITRE V DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CODE), ÉDITION EN VIGUEUR, ET SELON TOUS LES RÉGLEMENTS ÉMIS PAR LES AUTORITÉS AYANT JURIDICTION.
- 1.1.16. FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX NEUFS, DE PREMIÈRE QUALITÉ ET PORTANT LE SCAEU CSA. TOUS LES ÉQUIPEMENTS D'ALARME-INCENDIE ET DE SÉCURITÉ PORTERONT ÉGALEMENT LE SCAEU ULC.
- 1.1.17. FAIRE LA MISE À LA TERRE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE COMPLÈTE DE L'INSTALLATION DÉCRITE SUR LES PLANS ET DANS CE DEVIS, CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES CHAPITRE V DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CODE) ET AUX CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS D'INFORMATIQUE.
- 1.1.18. AVANT LA FABRICATION DE TOUT APPAREIL, SOUMETTRE POUR VÉRIFICATION, UNE COPIE COULEUR EN FRANÇAIS DES DESSINS D'ATELIER, FORMAT PDF ENVOYÉ PAR COURRIEL. LES DESSINS DOIVENT COMPORTER TOUTES LES DONNÉES PERTINENTES. LES FEUILLES DE CATALOGUES D'ORDRE GÉNÉRAL AINSI QUE LES DESSINS EXTRAITS DU SITE INTERNET DU FOURNISSEUR NE SONT PAS ACCEPTÉES COMME DESSINS D'ATELIER. CHAQUE DESSIN DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ EN INDIQUANT LE NOM DU PROJET, LE NOM DU CONSULTANT, LA DATE ET LA DÉSIGNATION DES APPAREILS MONTRES AUX DESSINS ET DEVIS. L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES COPIES NÉCESSAIRES DES DESSINS D'ATELIER VÉRIFIÉS ET/OU MIS À JOUR POUR LES INSÉRER DANS LES MANUELS D'INSTRUCTIONS DEVANT ÊTRE FOURNIS À LA FIN DES TRAVAUX. VOIR ARTICLE APPLICABLE POUR QUANTITÉS.
- 1.1.19. TOUS LES SERVICES ÉLECTRIQUES RELATIFS À L'ÉQUIPEMENT D'INFORMATIQUE DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
- 1.1.20. BASER LA SOUMISSION SUR LES PRODUITS SPÉCIFIÉS SEULEMENT. NE SOUMETTRE DES ÉQUIVALENCES QU'APRÈS LA RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, SI DES RAISONS SUFFISANTES LE JUSTIFIENT.
- 1.1.21. SAUF INDICATION CONTRAIRE, INCLURE LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE AINSI QUE LE DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE ET DES SERVICES TEMPORAIRES NÉCESSAIRES POUR LES BESOINS DE LA CONSTRUCTION.
- 1.1.22. S'ASSURER QUE LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES CIRCUITS, TELS LES DÉCLENCHEURS À SURINTENSITÉ, LES RELAIS ET LES FUSIBLES INSTALLÉS, SOIENT CONFORMES AUX CAPACITÉS VOULUES ET RÉGLÉS AUX VALEURS REQUISES, SELON LES INDICATIONS.
- 1.1.23. LORSQUE DES CÂBLES OU DES CONDUITS TRAVERSENT DES PLANCHERS OU DES MURS COUPE-FEU OU DES LOCAUX DOTÉS DE RÉSEAUX À HALON, L'ÉTANCHÉITÉ AU FEU ET À LA FUMÉE SERA ASSURÉE À L'AIDE DES PRODUITS 3M, CP25, 303, FS195, CS195 ET DES TROUSSES DE SCELLEMENT DES SÉRIES 7902 ET 7904. LE TOUT SERA INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET LA NORME CAN-2-19-13M82 ET MODIFICATION OCTOBRE 1984.
- 1.1.24. INSTALLER LES APPAREILS DE FAÇON À CE QU'ILS SOIENT FACILEMENT ACCESSIBLES POUR ENTRETIEN, DÉMONTAGE, RÉPARATION ET DÉPLACEMENT.
- 1.1.25. CHAQUE SECTION DOIT COLLABORER AVEC LES AUTRES SECTIONS DE FAÇON À LEUR PERMETTRE DE RÉALISER LEURS ESSAIS DANS LES DÉLAIS REQUIS PAR L'ENTREPRENEUR.
- 1.1.26. UNE FOIS L'ESSAI TERMINÉ, AJUSTER TOUS LES APPAREILS CONCERNANT CET ESSAI, DE FAÇON À PERMETTRE LEUR FONCTIONNEMENT CONVAINCANT ET LES METTRE EN MARCHÉ DURANT UNE PÉRIODE DE RODAGE PERMETTANT DE DÉMONTRER QUE LE TRAVAIL EST COMPLET ET A ÉTÉ EXÉCUTÉ DE MANIÈRE SATISFAISANTE.
- 1.1.27. IL EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE, AVANT TOUTE DEMANDE D'INSPECTION À L'INGÉNIEUR, QUE LES ÉPREUVES AIENT ÉTÉ ANTERIEUREMENT EFFECTUÉES ET RÉUSSIES.
- 1.1.28. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES OUVERTURES NÉCESSAIRES OU DE PERÇEMENTS À EFFECTUER SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ.
- 1.1.29. IDENTIFIER TOUTES LES PRISES DE COURANT AVEC UNE BANDE AUTO-COLLANTE DE TYPE "P-TOUCH" DE BROTHERS ET PORTANT L'INSCRIPTION "CIRCUIT, NUMÉRO, PANNEAU, IDENTIFICATION."
- 1.1.30. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX ET LES APPAREILS DÉCRITS DANS CE DEVIS ET/OU INDIQUÉS SUR LES DESSINS, QUE L'EXPRESSION "FOURNIR ET INSTALLER" SOIT UTILISÉE OU NON. CHAQUE SECTION EST TENUE DE FOURNIR TOUTES LES COMPOSANTES REQUISES ET DE FAIRE TOUS LES MENUS TRAVAUX

QUI, BIEN QUE NON SPÉCIFIÉS DANS LE DEVIS, SONT NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX INCLUS DANS SON CONTRAT.

1.1.31. EMBLEMES DES SORTIES :

- 1.1.31.1. LOCALISER LES SORTIES SELON LES INDICATIONS AUX PLANS ET ALIGNER LES SORTIES DE FAÇON SYMÉTRIQUE.
- 1.1.31.2. INSTALLER LES SORTIES SITUÉES DOS À DOS DANS UN MUR COMMUN EN LAISSANT UN DÉGAGEMENT HORIZONTAL D'AU MOINS 300 MM ENTRE LES BOÎTES.
- 1.1.31.3. SUR DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, MODIFIER L'EMPLACEMENT DES SORTIES, DANS UN RAYON DE 3000mm, SANS FRAIS ADDITIONNELS OU CRÉDIT, SI L'AVIS DE MODIFICATION A ÉTÉ DONNÉ AVANT L'INSTALLATION.
- 1.1.31.4. PLACER LES SORTIES POUR L'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS SUR LES LIGNES DE TRAME DANS LES DEUX SENS, SANS TOUTEFOIS NUIRE AUX SUSPENSIONS DU PLAFOND. S'ASSURER QUE LES SORTIES SOIENT FACILEMENT ACCESSIBLES.
- 1.1.31.5. PLACER LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE ENTRE 225 ET 300mm DU CADRE DES PORTES SIMPLES, CÔTÉ DE LA POIGNÉE, ENTRE 225 ET 300mm DE L'EXTRÉMITÉ DES PORTES DOUBLES.
- 1.1.31.6. LA POSITION EXACTE DES SORTIES DEVRA ÊTRE COORDONNÉE AVEC LES DESSINS D'ARCHITECTURE AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.

1.1.32. VÉRIFICATIONS :

- 1.1.32.1. MESURER LE COURANT DE PHASE DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION SOUS DES CHARGES NORMALES DE FONCTIONNEMENT, AU MOMENT DE L'ACCEPTATION. RÉPARTIR LES CONNEXIONS DES CIRCUITS DE DÉRIVATION DE MANIÈRE À OBTENIR LE MEILLEUR ÉQUILIBRE DU COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES ET NOTER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CONNEXIONS ORIGINALES.
- 1.2. PORTÉE DES TRAVAUX :
- 1.2.1. DÉMOLITION :
- 1.2.1.1. ENLEVER ET TRANSPORTER HORS DU CHANTIER, TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVENUS DÉSUETS, SUITE AUX AMÉNAGEMENTS, Y COMPRIS LE FILAGE, LES CONDUITS, LES BOÎTES, LES PRISES DE COURANT, LES COMMUTATEURS, LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE, LES APPAREILS DE DISTRIBUTION, TOUS LES APPAREILS DES SYSTÈMES AUXILIAIRES, DE SIGNALISATION OU DE COMMUNICATIONS, TOUS LES ACCESSOIRES PARTIE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.
- 1.2.1.2. TOUS LES DÉCHETS DANGEREUX (TUBES FLUORESCENTS, BALLASTS CONTENANT DES BPC, ETC.) DOIVENT ÊTRE TRAITÉS SELON LES NORMES ENVIRONNEMENTALES EN VIGUEUR. FOURNIR UN CERTIFICAT ATTESTANT LE TRAITEMENT ADEQUAT DE CEUX-CI PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
- 1.2.1.3. ENLEVER LE CÂBLAGE ET LES CONDUITS DEVENUS DÉSUETS JUSQU'AU PANNEAU OU JUSQU'À LA DERNIÈRE BOÎTE CONSERVÉE DANS LE RÉSEAU.
- 1.2.1.4. RÉTABLIR LES CIRCUITS D'ALIMENTATION, DE COMMANDES, DE SIGNALISATION OU DE COMMUNICATIONS, LORSQUE LA CONTINUITÉ DE CES CIRCUITS EST BRISÉE SUITE À LA DÉMOLITION DES INSTALLATIONS EXISTANTES.
- 1.2.1.5. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT OFFRIR LES ÉQUIPEMENTS DÉMOLIS AU PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT ENSUITE DISPOSER DES ÉQUIPEMENTS NON DÉSIRÉS PAR CELUI-CI.
- 1.2.2. TRAVAUX INCLUS :
- LES TRAVAUX COMPRENNENT, DE FAÇON GÉNÉRALE, LA FOURNITURE DE TOUS LES MATÉRIAUX, DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'OUTILLAGE NÉCESSAIRES MAIS SANS S'Y LIMITER POUR RÉALISER DE FAÇON COMPLÈTE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE MONTRE SUR LES PLANS ET DÉCRITE DANS LE PRÉSENT DEVIS. LES TRAVAUX COMPRENNENT NOTAMMENT :
  - 1.2.2.1. L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR, NORMAL ET URGENCE;
  - 1.2.2.2. LES COMMANDES D'ÉCLAIRAGE À 24v, 120v, 347v;
  - 1.2.2.3. TOUS LES SUPPORTS ET LES ÉLÉMENTS D'ACIER STRUCTURAL REQUIS POUR SUPPORTER LES CONDUITS, CÂBLES, APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS;
  - 1.2.2.4. TOUS LES ESSAIS SPÉCIFIÉS;
  - 1.2.2.5. LA RELOCALISATION D'ÉQUIPEMENTS EXISTANTS;
  - 1.2.2.6. LA DÉMOLITION DES INSTALLATIONS EXISTANTES DEVENUES DÉSUÈTES.

1.3. IDENTIFICATION :

- 1.3.1. IDENTIFIER TOUT L'ÉQUIPEMENT AVEC LA CODIFICATION INDIQUÉE AUX PLANS ÉLECTRIQUES EN UTILISANT DES PLAQUETTES SIGNALÉTIQUES EN PLASTIQUE DE 1,5 MM D'ÉPAISSEUR, DE FORMAT SUFFISANT POUR CONTENIR DE FAÇON LISIBLE L'IDENTIFICATION INDIQUÉE AUX PLANS, AUTO-COLLANTE ET VISÉE. INSCRIPTION EN NOIR SUR FOND BLANC POUR RÉSEAU NORMAL. INSCRIPTIONS EN BLANC SUR FOND ROUGE POUR RÉSEAU D'URGENCE, À LA PORTE OU AU BÂTI DE CHAQUE APPAREIL.
- 1.3.2. FOURNIR UNE LISTE DES IDENTIFICATIONS POUR APPROBATION AVANT DE PROCÉDER À LA FABRICATION.
- 1.3.3. LISTE DES ÉQUIPEMENTS À IDENTIFIER :
- 1.3.3.1. PANNEAUX SECONDAIRES;
- 1.3.3.2. SECTIONNEURS, DÉMARREURS, CONTACTEURS, RELAIS, ARMOIRE DE RELAIS;
- 1.3.3.3. TOUS LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUEMENT IDENTIFIÉS SUR LES PLANS OU DANS CHAQUE SECTION RESPECTIVE DU DEVIS.
- 1.3.4. IDENTIFIER DANS CHAQUE PANNEAU, DANS CHAQUE BOÎTE DE TIRAGE ET DANS CHAQUE BOÎTE DE JONCTION, CHACUN DES CONDUITS À L'AIDE D'IDENTIFICATION DE TYPE Z D'ELECTROVERT.
- 1.3.5. IDENTIFIER AU DACTYLOGRAPHÉ CHAQUE DES CIRCUITS DE TOUS LES PANNEAUX SECONDAIRES SUR UNE CARTE PROTÉGÉE PAR UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET INSÉRÉE À L'INTÉRIEUR DE LA PORTE. UTILISER LE MÊME NUMÉRO DE CIRCUIT QUE CELUI APPARAISSANT SUR LES PLANS. DÉCRIRE BRIÈVEMENT LA CHARGE ALIMENTÉE.
- 1.3.6. DANS UN PANNEAU EXISTANT AFFECTÉ PAR LA PORTÉE DES TRAVAUX, EFFECTUER PROPRESMENT LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DE PANNEAU EXISTANT À L'AIDE DE BANDES AUTO-COLLANTES TELLES QUE "P-TOUCH" DE BROTHER.
- 1.3.7. IDENTIFIER CHAQUE BOÎTE DE JONCTION DES CIRCUITS PRÉSENTS DANS CELLE-CI, PROPRESMENT, SUR LE COUVERCLE, À L'AIDE D'UN MARQUEUR NOIR DE TYPE INDELEBILE.
- 1.3.8. IDENTIFIER TOUT INTERRUPTEUR SERVANT À CONTRÔLER UN APPAREIL MÉCANIQUE À L'AIDE DE BANDES AUTO-COLLANTES TELLES QUE "P-TOUCH" DE BROTHER INDIQUANT LE NUMÉRO DE CIRCUIT ET PANNEAU AINSI QUE LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DE L'APPAREIL MÉCANIQUE.

2. SECTION 16030 - CONDUITS, CONDUCTEURS, BOÎTES :

2.1. PRODUITS :

- 2.1.1. CONDUITS MÉTALLIQUES RIGIDES, DE TYPE T.E.M., 21 MM DE DIAMÈTRE (MINIMUM).
- 2.1.2. CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE ENTRE UNE BOÎTE DE JONCTION À PROXIMITÉ, MOTEURS, TRANSFORMATEURS OU TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT VIBRANT.
- 2.1.3. CONDUCTEURS EN CUIVRE, OU TYPE RW-90, ISOLÉS À 600 V ET DE CALIBRE N° 12

MINIMUM.

- 2.1.4. SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'USAGE DES CONDUCTEURS SOUS GAINES MÉTALLIQUES (BX) EST PERMIS SEULEMENT POUR LE RACCORDEMENT FINAL DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ENCASTRÉS DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS. IL EST ÉGALEMENT PERMIS VERTICALEMENT SEULEMENT POUR LE RACCORD DES PRISES DE COURANT ET DES INTERRUPTEURS DANS LES MURS DE GYPSE. LA LONGUEUR MAXIMALE PERMISE EST DE 5m.
- 2.1.5. CÂBLES À MULTIPLES CONDUCTEURS DE CALIBRE N° 18 MINIMUM AVEC ISOLATION PVC POUR LES SYSTÈMES À BASSE TENSION (MOINS DE 25 V).
- 2.1.6. BOÎTES ENCASTRÉES DE 100mm X 100mm AVEC COUVERCLE À PLÂTRE DE 12.5mm.
- 2.2. INSTALLATION :
- 2.2.1. SAUF INDICATION CONTRAIRE, FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES CONDUCTEURS DANS DES CONDUITS MÉTALLIQUES POUR ASSURER LE RACCORDEMENT DE TOUS LES ACCESSOIRES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES MONTRES AUX PLANS.
- 2.2.2. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, DISSIMULER TOUS LES CONDUITS DANS LES MURS OU PLAFONDS.
- 2.2.3. INSTALLER TOUS LES CONDUITS PARALLÈLEMENT AUX LIGNES ARCHITECTURALES DU BÂTIMENT.
- 2.2.4. LAISSER UN FIL DE NYLON D'AU MOINS 3 MM DE DIAMÈTRE DANS CHAQUE CONDUIT VIDE DONT L'INSTALLATION DE CÂBLES FAIT PARTIE D'UNE AUTRE SECTION.
- 2.2.5. INSTALLER UN CONDUCTEUR DE NEUTRE (BLANC) PAR CIRCUIT DE DÉRIVATION 120 V.
- 2.2.6. INSTALLER UN CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE (VERT) DANS CHAQUE CONDUIT ÉLECTRIQUE.

3. SECTION 16050 - ÉCLAIRAGE :

- 3.1. LISTE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE :
- VOIR LE TABLEAU DES LUMIÈRES EN PLAN.
- 3.2. POUR LES APPAREILS EXISTANTS RÉUTILISÉS :
- 3.2.1. REMPLACER TOUTES LES LAMPES;
- 3.2.2. NETTOYER LES APPAREILS.
- 3.2.3. REMPLACER LES BALLASTS DÉFECTUEUX (ENVIRON 10 %) DES APPAREILS EXISTANTS RÉUTILISÉS.
- 3.3. SAUF INDICATION CONTRAIRE, BALLAST À HAUT FACTEUR DE PUISSANCE, NIVEAU SONORE A, ÉLECTRONIQUE À DÉMARRAGE INSTANTANÉ TEL QUE MANUFACTURÉ PAR ADVANCE, GE OU OSRAM/SYLVANIA.
- 3.4. CHAQUE LUMINAIRE À LAMPES FLUORESCENTES INSTALLÉ LORS DU PROJET ET RACCORDÉ À UN CIRCUIT DE DÉRIVATION DONT LA TENSION DÉPASSE 150 VOLTS (PHASE-TERRE) DOIT :
  - 3.4.1. COMPORTER UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT INTÉGRÉ AU LUMINAIRE, QUI COUPE SIMULTANÉMENT TOUS LES CONDUCTEURS DE PHASE ENTRE LES CONDUCTEURS DE LA DÉRIVATION ET LES CONDUCTEURS D'ALIMENTATION DE BALLAST;
  - 3.4.2. PORTER UN MARQUAGE BIEN EN VUE, LISIBLE ET PERMANENT, ADJACENT AU DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT, IDENTIFIANT L'USAGE PRÉVU.
- 3.5. SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT DANS LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENTS EXISTANTS ALIMENTÉS À 347 VOLTS;
  - 3.5.1. APPAREILS FLUORESCENTS RELOCALISÉS POUR LESQUELS LE DÉBRANCHEMENT DU CIRCUIT EXISTANT EST REQUIS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX;
  - 3.5.2. TOUS LES APPAREILS EXISTANTS (CONSERVÉS AU MÊME ENDROIT ET RELOCALISÉS) DANS L'AMÉNAGEMENT.
- 3.6. DISPOSITIFS DE SECTIONNEMENT POUR LUMIÈRES FLUORESCENTES DE LA SÉRIE STA-KON DE THOMAS AND BETTS OU ÉQUIVALENTS APPROUVÉS.
- 3.7. ÉCLAIRAGE DE SECOURS - PRODUITS :
- 3.7.1. INDICATEUR DE SORTIE : CONFORME AU RÉGLEMENT CANADIEN RNCAN/CISA C860. DE LUMACELL, SÉRIE LA, SIMPLE FACE OU DOUBLE FACE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, VOIR LES INDICATIONS AUX PLANS.
- 3.7.2. ACCUMULATEUR À BATTERIE : DE LUMACELL, SÉRIE RGS OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ COMPRIS AVEC SUPPORT ET 2 PROJECTEURS DE 4 W AU QUARTZ.
- 3.7.3. PROJECTEUR SATELLITE : DE LUMACELL, SÉRIE MOJ, 12 V, AVEC LAMPE DEL DE 4 W OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, VOIR LES INDICATIONS AUX PLANS.

4. SECTION 16052 - INTERRUPTEURS, GRADATEURS :

4.1. PRODUITS :

- 4.1.1. HAUTEUR DE MONTAGE :
- 4.1.1.1. INTERRUPTEURS, TELS QUE LEVITON

TYPE	MODÈLE STANDARD	TENSION/AMPS
UNIPOLAIRE	18201	@ 347 V. 15 A
DÉVIATEUR UNIPOLAIRE	18203	@ 347 V. 15 A
UNIPOLAIRE	1101	@ 120 V. 15 A
DÉVIATEUR UNIPOLAIRE	1103	@ 120 V. 15 A
- COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE OU DU DESIGNER.
- 4.1.2. PLAQUE POUR INTERRUPTEUR - PLAQUE EN NYLON INCASSABLE, AVEC VIS DE LEVITON DE COULEUR ASSORTIE AVEC LE DISPOSITIF DE FILIERE.
- 4.1.3. GRADATEUR, TEL QUE LUTRON, SÉRIE NOVA, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE OU DU DESIGNER.
- INCANDESCENT

600W @ 120 V.	NT800
1000W @ 120 V.	NT1000
1500W @ 120 V.	NT1500
- BASSE TENSION (MAGNÉTIQUE)

600VA @ 120 V.	NTLV600
1000VA @ 120 V.	NTLV1000
1500VA @ 120 V.	NTLV1500
- 4.1.4. HAUTEUR DE MONTAGE DES INTERRUPTEURS : 1200mm.

5. SECTION 16060 - ALARME-INCENDIE :

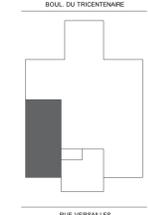
- 5.1. PRODUITS :
- TOUS LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE DE MÊME MARQUE ET MODÈLE QUE L'EXISTANT, COMPATIBLE AVEC LE SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE EXISTANT ET RÉPONDANT AUX NORMES EN VIGUEUR.
- 5.2. INSTALLATION :
- 5.2.1. INSTALLER TOUS LES CONDUITS, CONFORMÉMENT À LA SECTION 16030.
- 5.2.2. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE EN CUIVRE, ISOLÉS EN PVC POUR 300 V, DE TYPE FAS 105 FT-4 ET DE CALIBRE COMME

INDIQUÉ CI-DESSOUS :

- 5.2.2.1. CIRCUIT DE TYPE MULTIPLEX OU ADRESSABLE ET CIRCUIT DE TÉLÉPHONES: TYPE BLINDÉ N° 18 MINIMUM, TEL QUE BELDEN N° 8760.
- 5.2.2.2. CIRCUIT DE HAUT-PARLEURS : NO 16 MINIMUM
- 5.2.2.3. CIRCUIT DE CLOCHES, STROBOSCOPES, FONCTIONS AUXILIAIRES: N° 14 MINIMUM;
- 5.2.2.4. CIRCUIT DE DÉTECTION POUR DISPOSITIFS COURT-CIRCUITEURS : N° 18 MINIMUM EN CÂBLE.
- 5.2.3. IDENTIFIER CLAIREMENT CHAQUE CONDUCTEUR À SES DEUX EXTRÉMITÉS À L'AIDE DE RUBAN LETTRÉ PRÉVU À CETTE FIN.
- 5.2.4. EXÉCUTER L'INSTALLATION, CONFORMÉMENT À LA NORME ULC-S524.
- 5.2.5. HAUTEUR DE MONTAGE DES POSTES D'ALARME-INCENDIE: 1200 MM.
- 5.3. VÉRIFICATION :
- 5.3.1. EFFECTUER DES ESSAIS DU SECTEUR RÉAMÉNAGÉ, CONFORMÉMENT À LA NORME ULC-537.
- 5.3.2. À LA FIN DE LA VÉRIFICATION, FAIRE PARVENIR À L'INGÉNIEUR:
  - 5.3.2.1. UN CERTIFICAT ATTESTANT QUE CE TRAVAIL A ÉTÉ EFFECTUÉ;
  - 5.3.2.2. UN REGISTRE COMPLET DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA VÉRIFICATION INCLUANT TOUT L'ÉQUIPEMENT AFFECTÉ LORS DU PROJET, ÉNUMÉRÉS INDIVIDUELLEMENT, EN INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE CHACUN DES APPAREILS, LA DATE DE L'INSPECTION AINSI QUE TOUTES DÉFICIENCES DÉCOUVERTES LORS DE L'INSPECTION ET LA DATE À LAQUELLE LA NOUVELLE INSPECTION A EU LIEU, APRÈS LES MODIFICATIONS, LE VOLTAGE AUQUEL CHAQUE DÉTECTEUR A ÉTÉ CALIBRÉ POUR RÉFÉRENCE FUTURE.
  - 5.3.2.3. VÉRIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PROGRAMMATION DU SYSTÈME, TEL QUE DEMANDÉ AUX PLANS ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
- 5.3.3. LE SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE EST DE MARQUE EST MODÈLE FIRESHIELD, ENTRETENU PAR SAFETY FIRST.



PLAN CLÉ



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE



Bergeron Thoun Associés Architectes Inc. info@btbaa.ca www.btbaa.ca

441, rue Notre-Dame Bureau 301 Repentigny Québec, J6A 1T4 T 450.585.7150 F 450.585.7154

1582, ch. du Village Mont-Tremblant Québec, J8E 1K4 T 819.681.7100 F 819.681.7039

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET  
REPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈURE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)  
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC  
No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN  
ÉLECTRICITÉ  
DEVIS

DESSIN	CONCEPTION	VÉRIFICATION
S. MICHAUD	V. LALANDE	V. LALANDE
PROJET No 2020-213-1005	DESSIN No <b>E-002</b>	
ÉCHELLE AUCUNE		

**EXISTANT MODIFIÉ** **PAN.LOCAL.111 (P111)** **DÉRIVATION** **1 PAGE**  
**PROJET / PROJECT :** 2020-213-1005 **CSSPI ÉCOLE FÉLIX-LECLERC** **NORMAL**

NIVEAU / FLOOR : RDC		LOCAL/ROOM : LOCAL 111		120-208 V		42 CTS		BARRES/BARS : 225 AMP		10 *KA NOM		
NOTES / REVISIONS	DESCRIPTION	DIVERS / MISCELLANEOUS	MOTEURS / MOTORS	CHAUFFAGE / HEATING	PRISES / OUTLETS	ECLAIRAGE / LIGHTING	TOTAL CIRCUIT	DISJONCTEUR	DISJONCTEUR	TOTAL CIRCUIT	DESCRIPTION	REVISIONS / NOTES
							4	3	3			
							1	A	2			
							3	B	4			
							5	C	6			
							7	A	8			
							9	B	10			
							11	C	12			
							13	A	14			
							15	B	16			
							17	C	18			
							19	A	20			
							21	B	22			
							23	C	24			
							25	A	26			
							27	B	28			
1	PRISE ACCUMULATEUR				112		112	15	29	C	30	
	PORTE ENTRÉE							15	31	A	32	
	CHARGE EXISTANTE							15	33	B	34	
	FRISE L.116							15	35	C	36	
	FRISE L.116							15	37	A	38	
	A/R CLIMATISÉ							39	B	40		
							20	41	C	42		
	<b>SUB TOTAL PARTIEL</b>				112							<b>SUB TOTAL PARTIEL</b>

ITEM	CHARGE/LOAD(W)	COURANT/AMPS(A)	25%(A)	*KA = CAPACITÉ D'INTERRUPTION EN COURT-CIRCUIT / SHORT CIRCUIT RATING, VALEUR NOMINAL (NOM) QUI/QR INTEGRÉ/INTEGRATED VALUE (IER)	REVISIONS / REVISIONS
PHASE A					
PHASE B					
PHASE C	112	112	1		
<b>GRAND TOTAL GÉNÉRAL</b>	112	112			

NOTES

1	NOUVEAU DISJONCTEUR				
---	---------------------	--	--	--	--

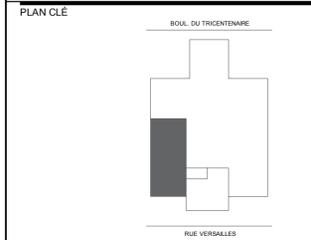
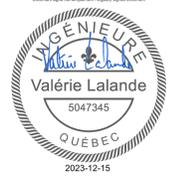
**EXISTANT MODIFIÉ** **PAN.LOCAL.148 (P148)** **DÉRIVATION** **1 PAGE**  
**PROJET / PROJECT :** 2020-213-1005 **CSSPI ÉCOLE FÉLIX-LECLERC** **NORMAL**

NIVEAU / FLOOR : RDC		LOCAL/ROOM : LOCAL 148		120-208 V		42 CTS		BARRES/BARS : 225 AMP		10 *KA NOM		
NOTES / REVISIONS	DESCRIPTION	DIVERS / MISCELLANEOUS	MOTEURS / MOTORS	CHAUFFAGE / HEATING	PRISES / OUTLETS	ECLAIRAGE / LIGHTING	TOTAL CIRCUIT	DISJONCTEUR	DISJONCTEUR	TOTAL CIRCUIT	DESCRIPTION	REVISIONS / NOTES
							4	3	3			
	FRISE LA VEUSE L.148						15	1	A	2		
1	FRISE MICRO-ONDEL.156				1000		1000	15	3	B	4	
1	3 PRISES L.141, 156, 158				450		450	15	5	C	6	
1	FRISE ÉCLAIRAGE SCÈNE L.156				300		300	15	7	A	8	
1	FRISE ÉCLAIRAGE SCÈNE L.156				300		300	15	9	B	10	
1	FRISE ÉCLAIRAGE SCÈNE L.156				300		300	15	11	C	12	
1	FRISE ACCUMULATEUR				136		136	15	13	A	14	
								15	B	16		
								17	C	18		
								19	A	20		
								21	B	22		
								23	C	24		
								25	A	26		
								27	B	28		
								29	C	30		
								31	A	32		
								33	B	34		
								35	C	36		
								37	A	38		
								39	B	40		
								41	C	42		
	<b>SUB TOTAL PARTIEL</b>				2486							<b>SUB TOTAL PARTIEL</b>

ITEM	CHARGE/LOAD(W)	COURANT/AMPS(A)	25%(A)	*KA = CAPACITÉ D'INTERRUPTION EN COURT-CIRCUIT / SHORT CIRCUIT RATING, VALEUR NOMINAL (NOM) QUI/QR INTEGRÉ/INTEGRATED VALUE (IER)	REVISIONS / REVISIONS
PHASE A	436	436	4	5	
PHASE B	1300	1300	11	14	
PHASE C	750	750	6	14	
<b>GRAND TOTAL GÉNÉRAL</b>	2486	2486	7	9	

NOTES

1	NOUVEAU DISJONCTEUR				
---	---------------------	--	--	--	--



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE

**BTA** Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.

440, rue Notre-Dame Bureau 301 Repentigny Québec J6A 1T6 T 450.585.7150 F 450.585.7154

1382, ch. du Village Mont-Tremblant Québec J8E 1K4 T 819.681.7100 F 819.681.7039

info@bta.ca www.bta.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.**

0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345
No	DATE	REVISION	PAR	OIQ

PROJET

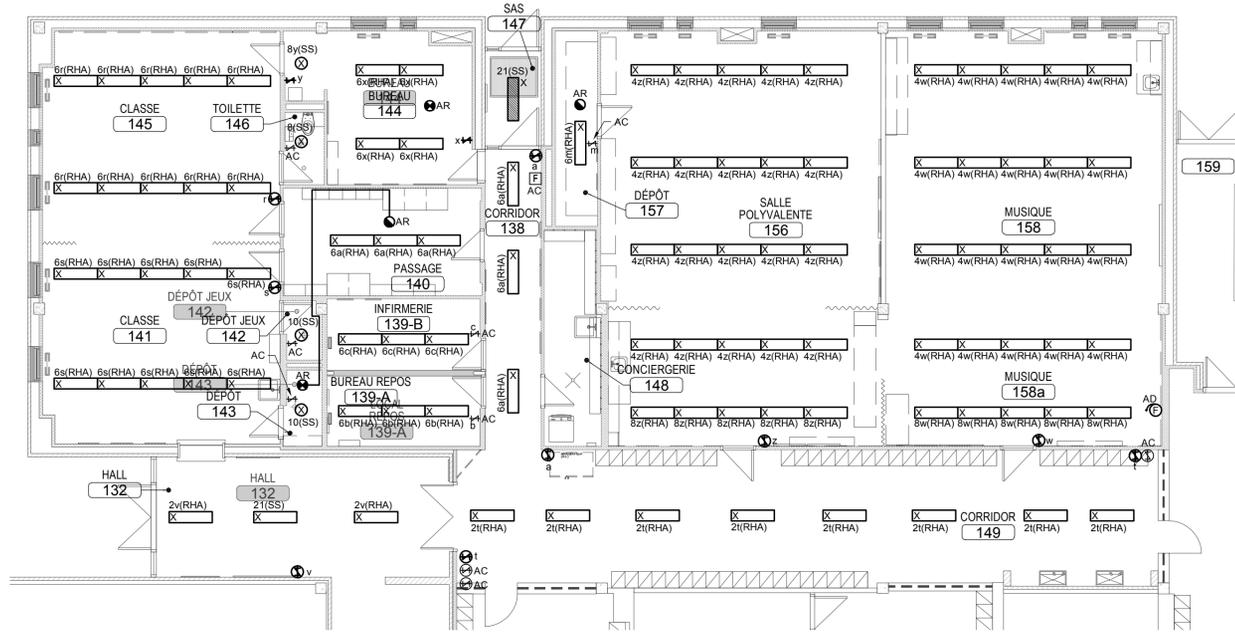
**REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE) ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC**

No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

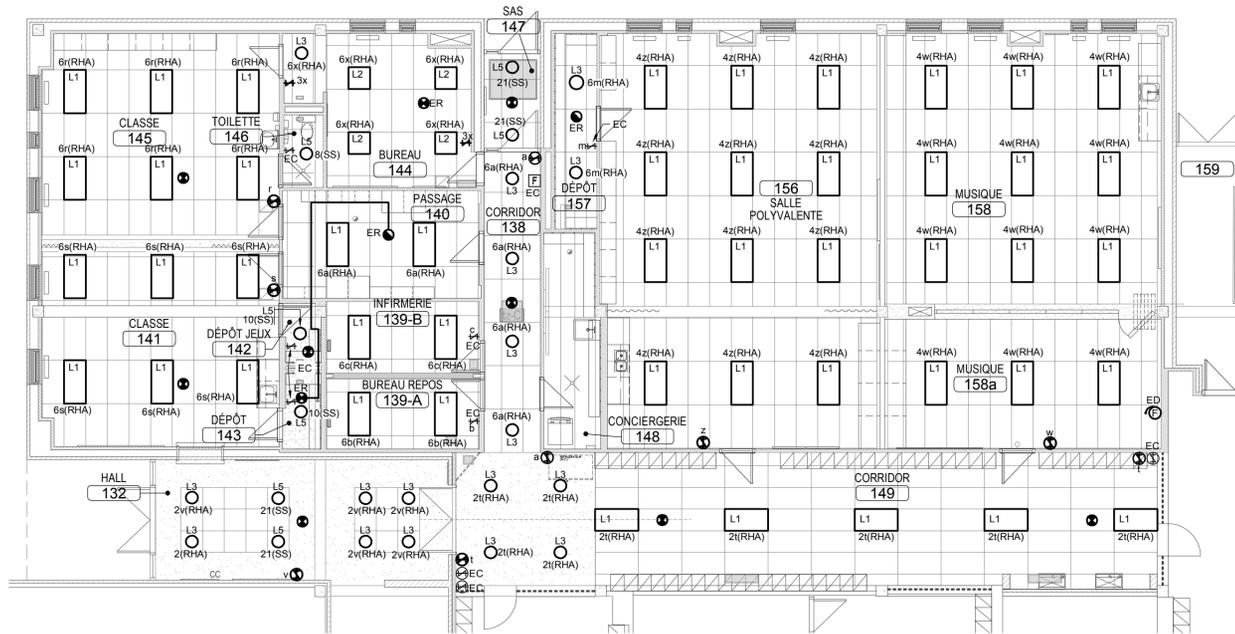
TITRE DU DESSIN

**ÉLECTRICITÉ PANNEAUX**

DESSIN	CONCEPTION	VÉRIFICATION
S. MICHAUD	V. LALANDE	V. LALANDE
PROJET No	DESSIN No	
2020-213-1005	<b>E-003</b>	
ÉCHELLE	AUCUNE	



1 REZ-DE-CHAUSSÉE - EXISTANT



2 REZ-DE-CHAUSSÉE - NOUVEAU

**NOTES GÉNÉRALES:**

A- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRE, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT EXISTANTS À ENLEVER.

B- LES CIRCUITS D'ALIMENTATIONS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT TROUVER LES CIRCUITS D'ALIMENTATION DE CHACUN DES ÉQUIPEMENTS ET LES IDENTIFIER ADEQUATEMENT EN CONSÉQUENCE.

C- TOUT LE CÂBLAGE DANS LES PLAFONDS DU CORRIDOR INCLUANT LES CÂBLES INFORMATIQUES, LES CÂBLES D'ALARME INCENDIE ET LES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE RETIRÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN DÉSAMANTAGE. LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE RETIRÉ JUSQU'AUX BOÎTES DE JONCTION DANS LES LOCAUX PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN. EMPLACEMENT À VALIDER EN CHANTIER. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT FAIRE LE DÉMÂTEMENT DES PORTIONS DE CÂBLAGE À PARTIR DES BOÎTES DE JONCTION DES LOCAUX JUSQU'AU CORRIDOR AINSI QUE DES PORTIONS DE CÂBLAGE À PARTIR DU PANNEAU DE DISTRIBUTION JUSQU'AU CORRIDOR.

D- LE DÉMÂTEMENT DU CÂBLAGE ET DES CONDUITS AFFECTÉS PAR L'AMIANTE DANS L'ENTRE-PLAFOND DES CORRIDORS SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR EN DÉSAMANTAGE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVA COORDONNER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION AVEC CETTE DIVISION.

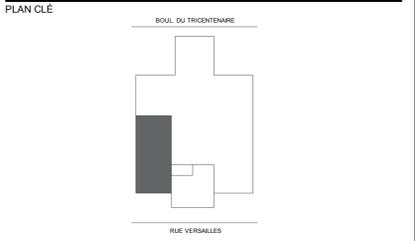
E- CONSERVER LES CIRCUITS D'ALIMENTATION DES LUMINAIRES POUR RÉALISER LES NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE. CONSERVER LES CIRCUITS DE CONTRÔLE DU PANNEAU À RELAIS PR-RHA POUR LE CONTRÔLE DES NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

**NOTES GÉNÉRALES:**

A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT NOUVEAUX.

B- RÉUTILISER LES CIRCUITS D'ALIMENTATION CONSERVÉS À CET EFFET POUR RÉALISER LES NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE. RÉUTILISER LES CIRCUITS DE CONTRÔLE DU PANNEAU À RELAIS PR-RHA CONSERVÉS À CET EFFET POUR LE CONTRÔLE DES NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

C- TOUTS LES CONDUITS AU PLAFOND DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS L'ENTREPLAFOND.



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE

**Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.**

440, rue Notre-Dame  
Bureau 301  
Repentigny  
Québec, J6A 2T5  
T 450.585.7150  
F 450.585.7154

1982, ch. du Village  
Mont-Tremblant  
Québec, J8E 1K4  
T 819.681.7100  
F 819.681.7039

info@btaa.ca  
www.btaa.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.**

0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345
No	DATE	REVISION	PAR	OIQ

PROJET

**REPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)**  
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC**

No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN

**ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE ET ALARME-INCENDIE REZ-DE-CHAUSSÉE EXISTANT ET NOUVEAU**

DESSIN	CONCEPTION	VERIFICATION
S. MICHAUD	V. LALANDE	V. LALANDE
PROJET No	DESSIN No	
2020-213-1005	E-200	
ÉCHELLE	1:100	

A

B

C

D

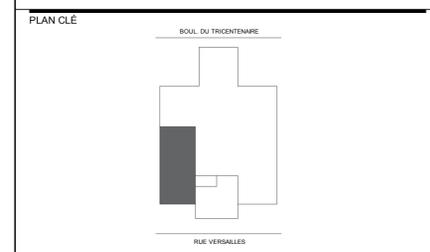
1

2

3

4

**NOTE GÉNÉRALE:**  
 A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS  
 MONTRÉS EN PLAN SONT EXISTANTS À CONSERVER.



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île  
 Québec

ARCHITECTE

440, rue Notre-Dame  
 Bureau 301  
 Repentigny  
 Québec, J6A 2T5  
 T 450.585.7150  
 F 450.585.7154

1382, ch. du Village  
 Mont-Tremblant  
 Québec, J8E 1K4  
 T 819.681.7100  
 F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés  
 Architectes Inc.  
 info@bta.ca  
 www.bta.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.**

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

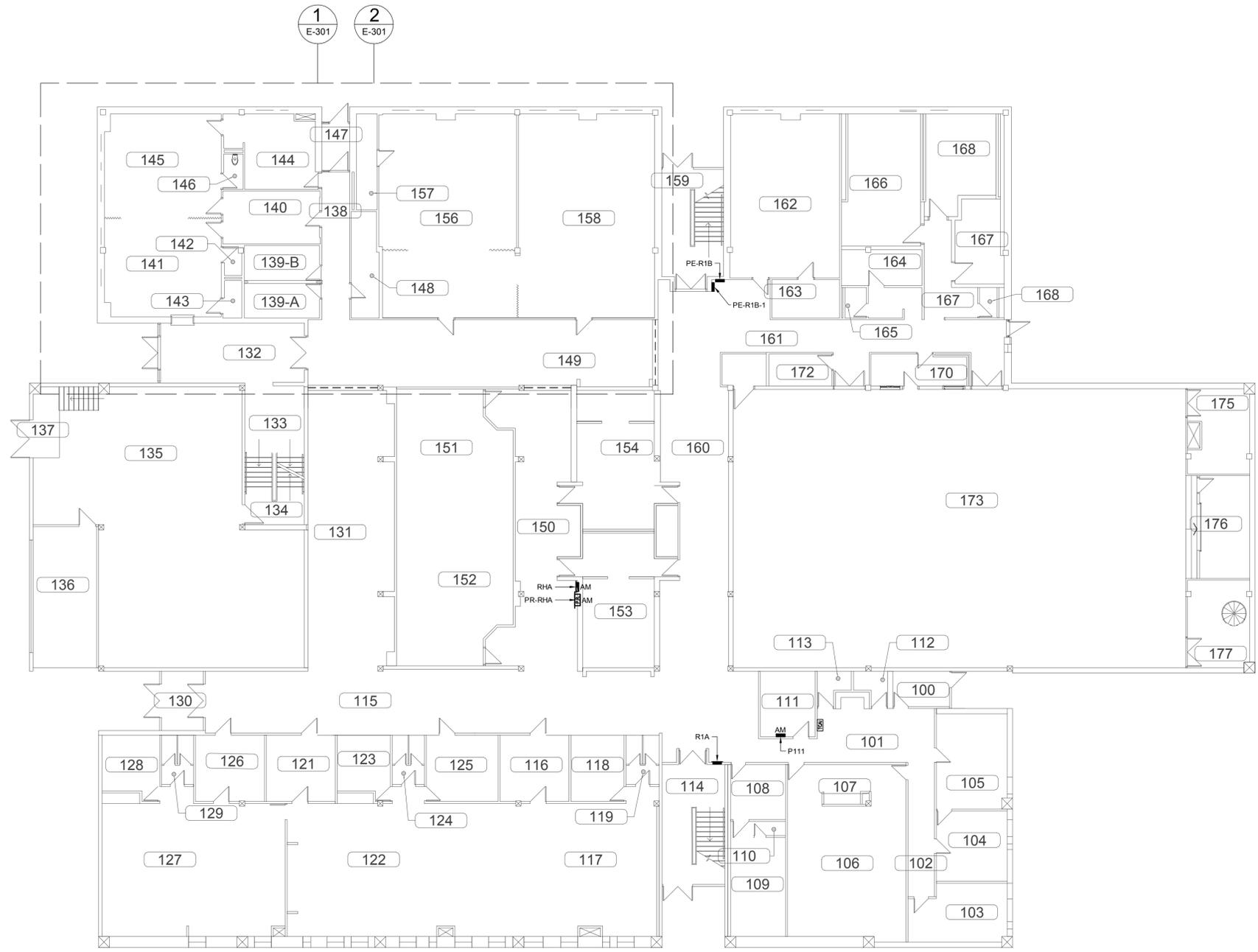
PROJET

REPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)  
 ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC  
 No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN

ÉLECTRICITÉ  
 SERVICES  
 REZ-DE-CHAUSSÉE  
 EXISTANT

DESSIN M. GAUTHIER	CONCEPTION V. LALANDE	VÉRIFICATION V. LALANDE
PROJET No 2020-213-1005	DESSIN No	
ÉCHELLE 1:100	<b>E-300</b>	



1 REZ-DE-CHAUSSÉE - EXISTANT

A

B

C

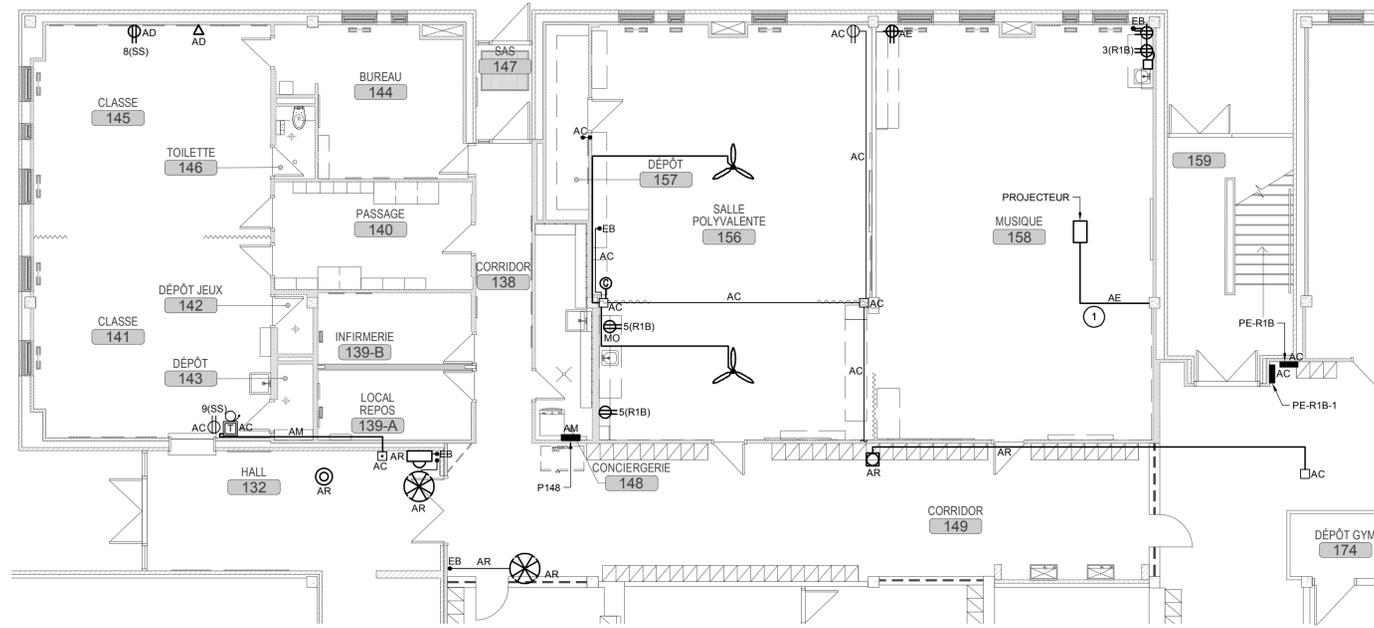
D

1

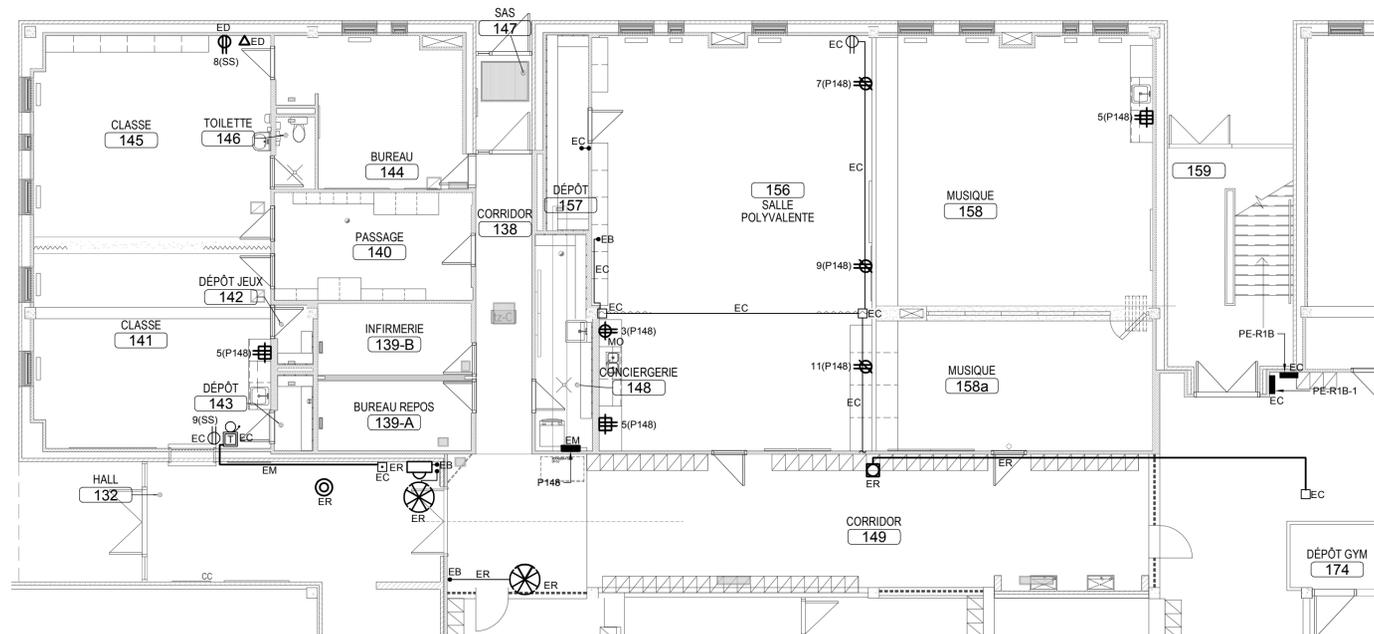
2

3

4



1 REZ-DE-CHAUSSÉE - EXISTANT



2 REZ-DE-CHAUSSÉE - NOUVEAU

**NOTES GÉNÉRALES:**

- A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT EXISTANTS À ENLEVER.
- B- TOUT LE CÂBLAGE DANS LES PLAFONDS DU CORRIDOR INCLUANT LES CÂBLES INFORMATIQUES, LES CÂBLES D'ALARME INCENDIE ET LES ALIMENTATIONS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE RETIRÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN DÉSAMANTAGE. LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE RETIRÉ JUSQU'AUX BOÎTES DE JONCTION DANS LES LOCAUX PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN. EMPLACEMENT À VALIDER EN CHANTIER. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT FAIRE LE DÉMANTÈLEMENT DES PORTIONS DE CÂBLAGE À PARTIR DES BOÎTES DE JONCTION DES LOCAUX JUSQU'AU CORRIDOR AINSI QUE DES PORTIONS DE CÂBLAGE À PARTIR DU PANNEAU DE DISTRIBUTION JUSQU'AU CORRIDOR.
- C- LE DÉMANTÈLEMENT DU CÂBLAGE ET DES CONDUITS AFFECTÉS PAR L'AMIANTE DANS L'ENTRE-PLAFOND DES CORRIDORS SERA FAIT PAR L'ENTREPRENEUR EN DÉSAMANTAGE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA COORDONNER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION AVEC CETTE DIVISION.

**NOTE SPÉCIFIQUE:**

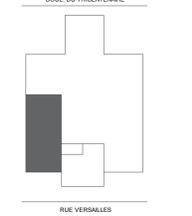
- 1 ENLEVER LA MOULURE ET LE CÂBLE RÉSEAU RACCORDÉ AU PROJECTEUR.

**NOTES GÉNÉRALES:**

- A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT NOUVEAUX.
- B- TOUS LES CONDUITS AU PLAFOND DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS L'ENTREPLAFOND.



PLAN CLÉ



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE

**Bergeron Thouin Associés** Architectes Inc.  
 440, rue Notre-Dame Bureau 301 Repentigny Québec J6A 2T5  
 T 450.585.7150 F 450.585.7154  
 1382, ch. du Village Mont-Tremblant Québec J8E 1K4  
 T 819.681.7100 F 819.681.7039  
 info@bta.ca www.bta.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.**

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET  
**REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)**  
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC**  
 No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN  
**ÉLECTRICITÉ SERVICES REZ-DE-CHAUSSÉE EXISTANT ET NOUVEAU**

DESSIN S. MICHAUD	CONCEPTION V. LALANDE	VÉRIFICATION V. LALANDE
PROJET No 2020-213-1005	DESSIN No <b>E-301</b>	
ÉCHELLE 1:100		

A

B

C

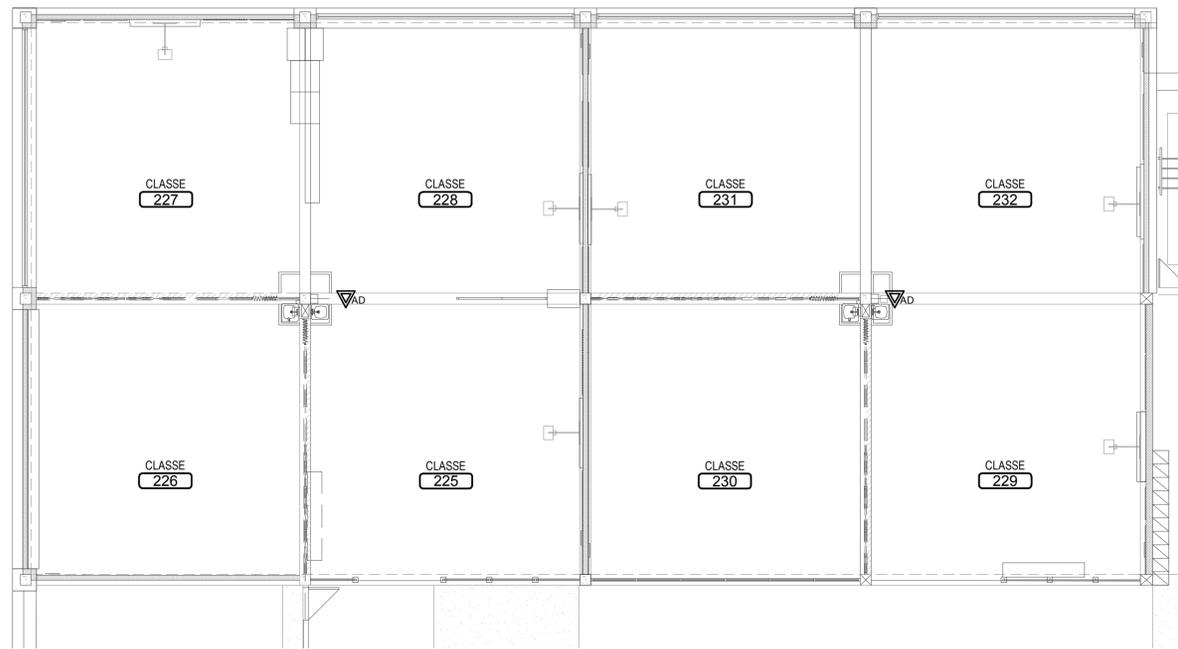
D

1

2

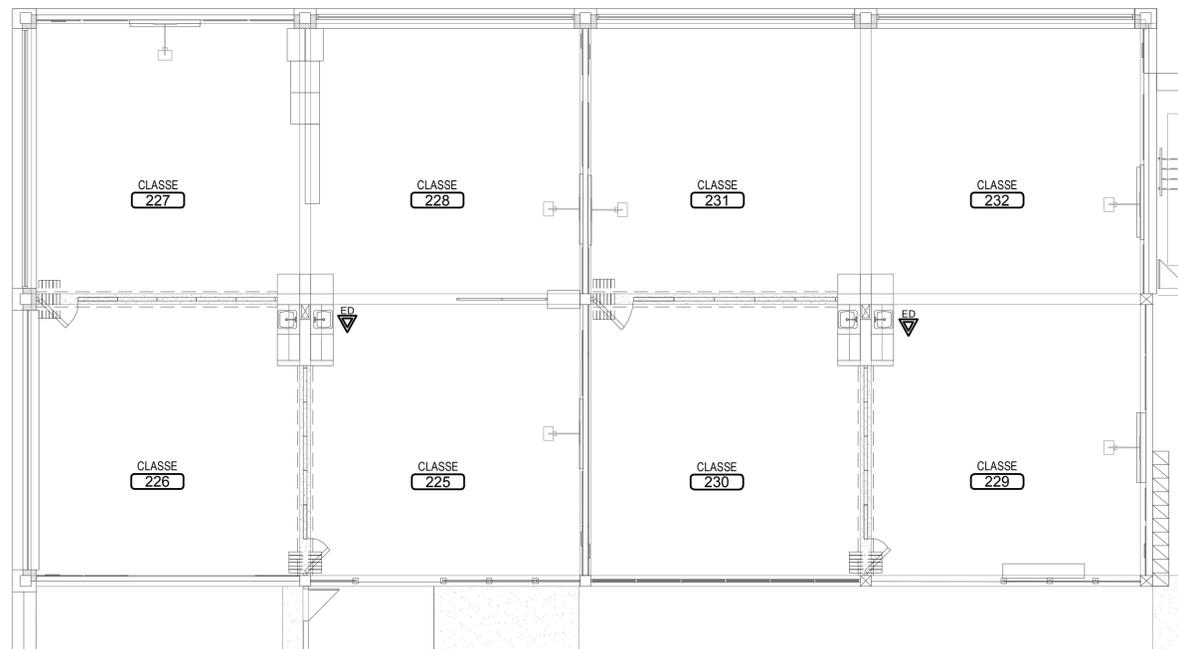
3

4



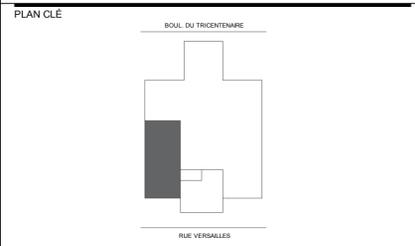
1 1er ÉTAGE - EXISTANT

**NOTE GÉNÉRALE:**  
A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT EXISTANTS À ENLEVER.



2 1er ÉTAGE - NOUVEAU

**NOTE GÉNÉRALE:**  
A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS EN PLAN SONT NOUVEAUX.



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE

440, rue Notre-Dame  
Bureau 301  
Repentigny  
Québec, J6A 2T5  
T 450.585.7150  
F 450.585.7154

1382, ch. du Village  
Mont-Tremblant  
Québec, J8E 1K4  
T 819.681.7100  
F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.  
info@btaa.ca  
www.btaa.ca

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET

REMPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)  
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC  
No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN

ÉLECTRICITÉ SERVICES  
1er ÉTAGE  
EXISTANT ET NOUVEAU

DESSIN M. GAUTHIER	CONCEPTION V. LALANDE	VÉRIFICATION V. LALANDE
PROJET No 2020-213-1005	DESSIN No	
ÉCHELLE 1:100	<b>E-302</b>	

A

B

C

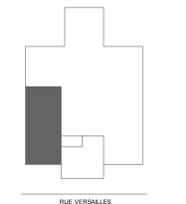
D

## NOTE GÉNÉRALE:

A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES APPAREILS  
MONTÉS EN PLAN SONT EXISTANTS À ENLEVER.

PLAN CLÉ

BOUL. DU TRICENTENAIRE



CLIENT

Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île  
Québec

ARCHITECTE

**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

441, rue Notre-Dame  
Bureau 301  
Repentigny  
Québec J6A 2T6  
T 450.585.7150  
F 450.585.7154

1382, ch. du Village  
Mont-Tremblant  
Québec J8E 1K4  
T 819.681.7100  
F 819.681.7039

info@btaa.ca  
www.btaa.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS  
ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE  
CONSTRUCTION.**

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5  
(DÉSAMIANTAGE)  
ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC**

No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

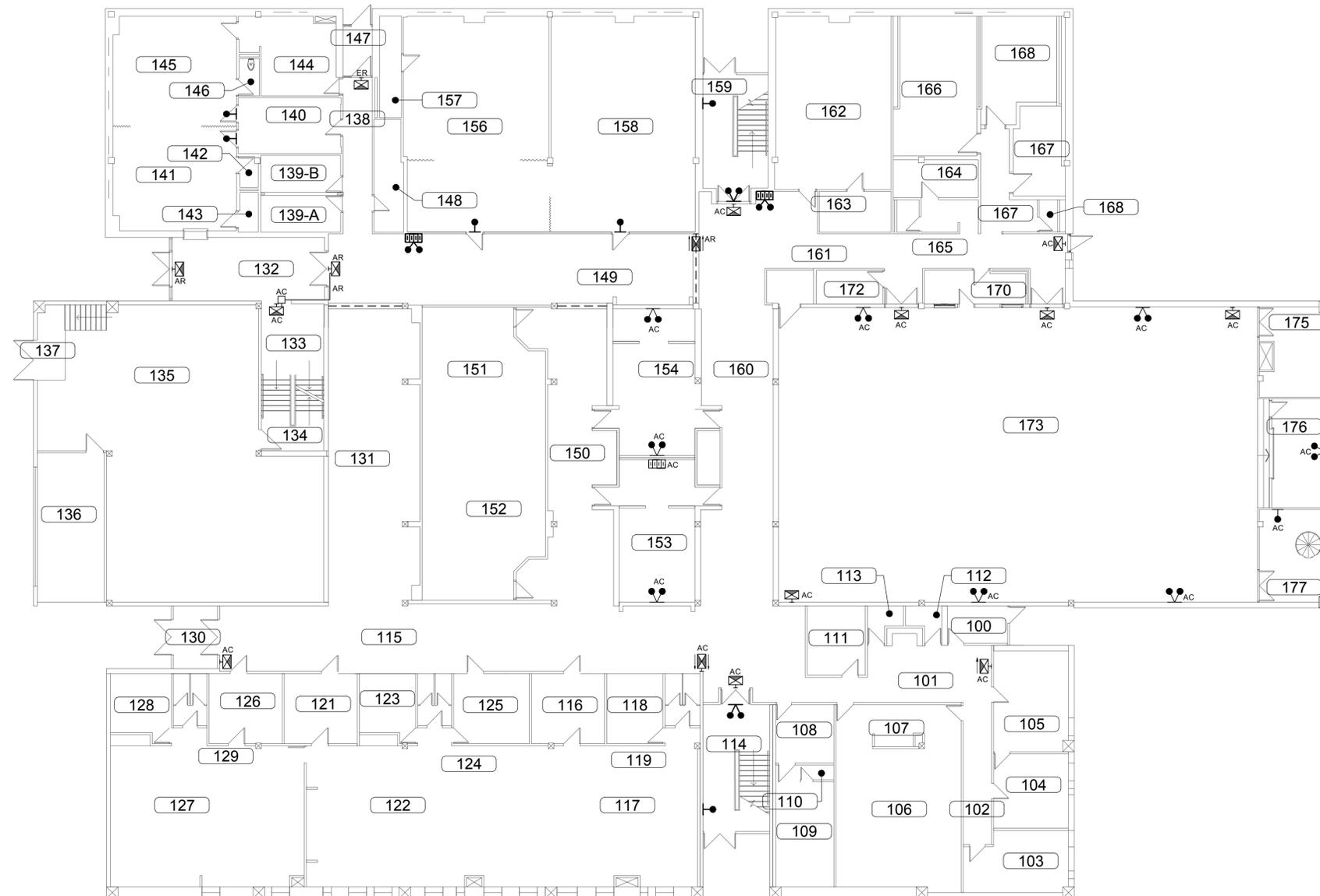
TITRE DU DESSIN

**ÉLECTRICITÉ  
ÉCLAIRAGE D'URGENCE  
REZ-DE-CHAUSSÉE  
EXISTANT**

DESSIN	CONCEPTION	VÉRIFICATION
M. GUAY	V. LALANDE	V. LALANDE
PROJET No 2020-213-1005	DESSIN No <b>E-400</b>	
ÉCHELLE 1:150		

FICHER:

2020-213-1005-E2-2-0-RC-00.DWG



1 REZ-DE-CHAUSSÉE - EXISTANT

0 50 75 100 150

A

B

C

D

1

2

3

4

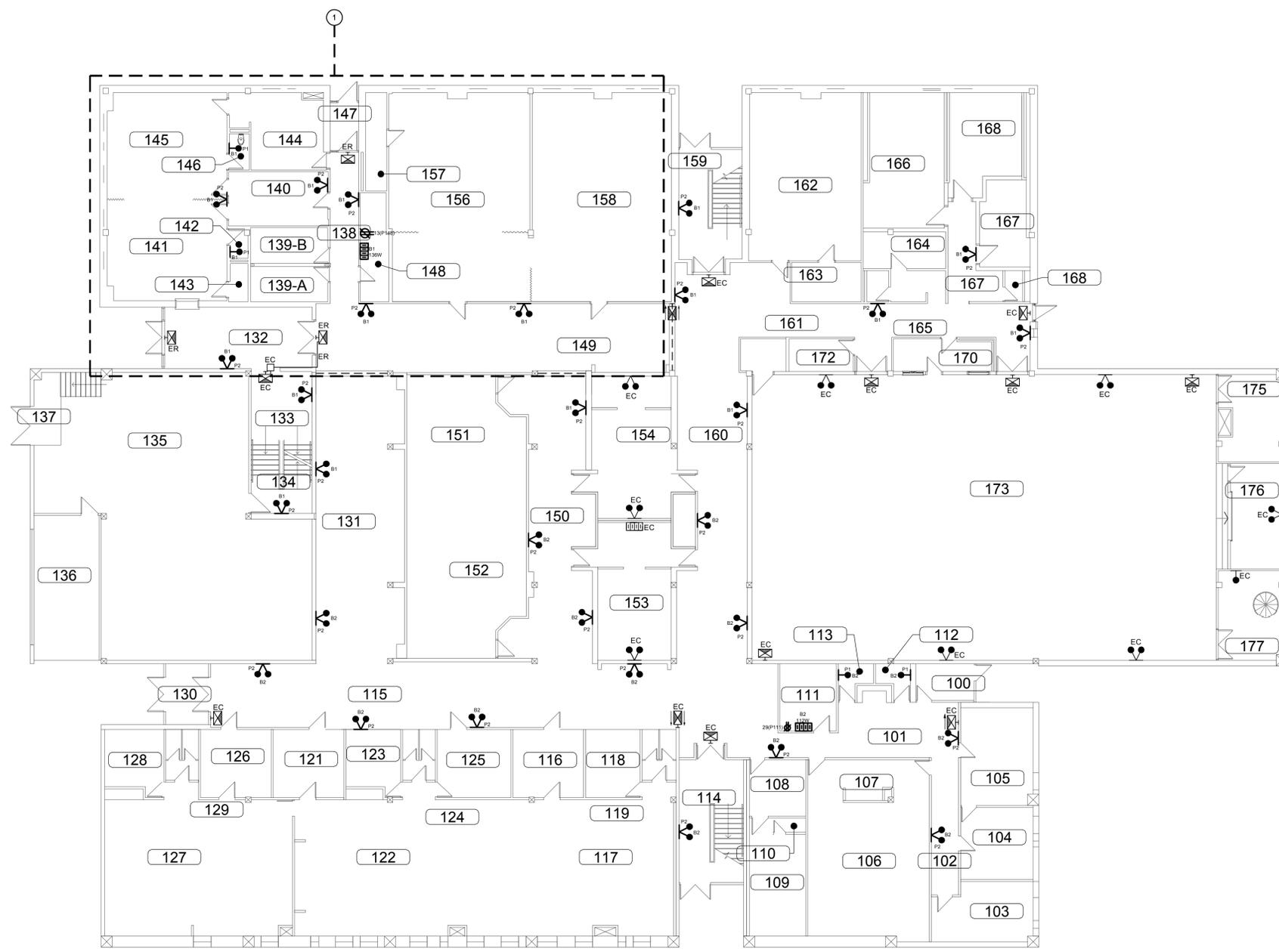
**NOTES GÉNÉRALES:**

A- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES APPAREILS MONTRES EN PLAN SONT NOUVEAUX.

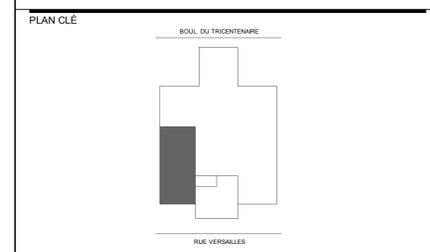
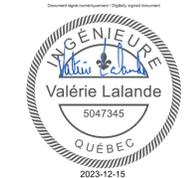
B- TOUS LES APPAREILS ET LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AU MUR SOUS LES PLAFONDS.

**NOTE SPÉCIFIQUE:**

① TOUS LES CONDUITS AU PLAFOND DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS L'ENTREPLAFOND.



① REZ-DE-CHAUSSÉE - NOUVEAU



CLIENT

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

ARCHITECTE

**Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.**

440, rue Notre-Dame  
Bureau 301  
Repentigny  
Québec, J6A 2T5  
T 450.585.7150  
F 450.585.7154

1382, ch. du Village  
Mont-Tremblant  
Québec, J8E 1K4  
T 819.681.7100  
F 819.681.7039

info@bttaa.ca  
www.bttaa.ca

**CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.**

No	DATE	REVISION	PAR	OIQ
0	2023-12-15	POUR APPEL D'OFFRES	V.L.	5047345

PROJET

**REPLACEMENT DE LA FINITION INTÉRIÈRE / PHASE 5 (DÉSAMIANTAGE)**  
**ÉCOLE PRIMAIRE FÉLIX-LECLERC**

No. projet CSSPI : 047E15960 - No. appel d'offres : CSSPI : 22-023

TITRE DU DESSIN

**ÉLECTRICITÉ  
ÉCLAIRAGE D'URGENCE  
REZ-DE-CHAUSSÉE  
NOUVEAU**

DESSIN	CONCEPTION	VÉRIFICATION
M. GUAY	V. LALANDE	V. LALANDE
PROJET No	DESSIN No	
2020-213-1005	E-401	
ÉCHELLE		
1:150		